

Le Solesmois franchit de nouvelles étapes pour l'avenir de son territoire

Depuis 2012, la communauté de communes du Pays solesmois est engagée dans son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Mercredi soir, en conseil communautaire, les élus ont voté l'arrêt du projet.

PAR DIANE BÉTHUNE
cambrai@lavoixdunord.fr

SOLESMOIS. Il ressort du bilan de la phase de concertation du PLUI, « l'implication de tous » et que « chacun a pu s'exprimer » sur l'attractivité et l'identité du territoire : professionnels agricoles, citoyens et élus du Pays solesmois. Cette concertation révèle plusieurs interrogations sur la cohérence du développement territorial, l'impact des éoliennes, les possibilités à construire, l'équilibre des territoires, la crainte de l'impossibilité de développement des communes rurales, l'attractivité vis-à-vis des zones d'influences extérieures, le manque d'attractivité de Solesmes et enfin, le potentiel et les moyens de dynamisation économique et commerciale.

La première phase se termine et l'arrêt du projet de PLUI – et de RLPI, règlement local de publicité intercommunal, qui lui est an-

nexé – adopté à l'unanimité des élus communautaires mercredi, permet d'entrer dans la deuxième étape, la phase administrative (consultation des services, enquête publique...). Didier Escartin, vice-président chargé de l'urbanisme, a formulé deux regrets :

« La première phase du PLUI se termine et l'arrêt du projet permet d'entrer dans la deuxième étape : la phase administrative.

de n'avoir pas pu soutenir la zone urbanisable de Montrécourt – mais le dossier ne semble pas totalement enterré – et les « dégâts collatéraux » des terres « déclassées », à urbaniser et qui vont changer de statut. Mais il reste encore une étape importante, comme l'a rappelé le président Georges Flamengt, celle de l'enquête publique « qui pourra encore modifier les

échanges qui ont été arrêtés ».

PRÉCIEUSE ASSISTANCE

Toujours au chapitre de l'aménagement du territoire solesmois, les élus ont décidé d'adhérer à la société d'aménagement Nord Sem (avec une voix contre). Cette société, créée à l'initiative du conseil général en 2013, a pour objectif d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage aux collectivités et d'accompagner les projets de développement dans les territoires (développement économique, renouvellement urbain, amélioration de l'habitat...). Elle a déjà accompagné la commune de Saint-Python sur le dossier de réhabilitation de la friche SASA.

« Nous allons avoir des gros chantiers sur lesquels elle pourra nous aider, a commenté le président. Comme l'aménagement des zones industrielles. La Sem peut aussi nous apporter un carnet d'adresses intéressant. » Georges Flamengt en sera le représentant communautaire. ■

Suite du compte rendu prochainement.



La CCPS va adhérer à la société d'aménagement Nord Sem qui lui apportera son aide dans les projets comme à la friche SASA.